

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Le 2 décembre 2024 à 11h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, MME MEYER, MME BAHOUgne, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. ROBERT qui a donné procuration à M GUIRAUD
MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
M. BIDOuze qui a donné procuration MME GARRIGOU
MME NEOLIER, qui a donné procuration à MME BOURSEAU

ABSENTES : MME LANNELUC, MME BOUDEAU, MME SANS,

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 6 décembre 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 056-24 -OBJET : Modification du tableau des emplois

Afin de mettre en œuvre de nouveaux projets et services, et de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade, le président propose au Conseil d'Administration de procéder à des modifications sur le tableau des emplois :

Poste à créer

- un poste non permanent d'agent social principal 1ere classe à temps complet.
- un poste de rédacteur principal de 2eme classe à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE A L'UNANIMITE

↳ **De procéder** aux modifications suivantes du tableau des emplois :

Poste à créer : -1 poste non permanent d'agent social principal de 1ere classe - Temps Complet
-1 poste de rédacteur principal de 2eme classe- Temps Complet

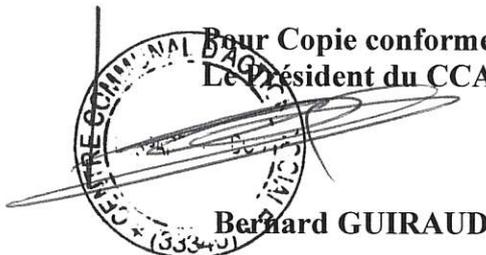
↳ **Dit que** ces modifications du tableau des effectifs prendront effet à compter du 3 décembre 2024

↳ **Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits, au budget 2024

↳ **D'autoriser** Le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision

A Lesparre-Médoc, 2 décembre 2024

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**


Bernard GUIRAUD